

BULLETIN MUNICIPAL DE TAILLY



— N°25 —

Janvier 2017

SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Composition du Conseil Municipal.....	2
Extrait des comptes-rendu du Conseil Municipal.....	4
Budget 2016.....	6
Info-Service.....	7
Etat Civil	15
Petit annuaire des entreprises sises à Tailly	16
Démarches Administratives	18
Urbanisme.....	19
Lois et règles de civisme	20
Information générale	21
Les Travaux.....	22
L'école de Tailly	26
Résumé du dernier conseil d'école de cette année 2016	27
Venue du Père Noël à Tailly	30
Vie associative	31

Le mot du Maire



Chères Taillytiennes, chers Taillytiens,



C'est avec plaisir que je vous présente mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous même et pour tous ceux qui vous sont chers. En vous souhaitant ces vœux, j'ai bien-sûr une pensée particulière à l'égard des ceux d'entre nous qui sont confrontés à la peine, à la maladie, à la solitude ou aux difficultés financières.

Je profite de ce moment pour remercier les agents municipaux pour leur investissement et pour la qualité des services rendus à notre communauté.

Je remercie également tous les membres de notre équipe municipale qui prennent à cœur leur fonction par leur présence assidue sur le terrain...et lors des débats...

Grâce à la bonne gestion financière conduite avec raison par les municipalités précédentes et par celle que j'anime depuis bientôt 3 ans, notre commune peut se permettre d'investir et peut continuer à rendre notre village agréable à vivre tout en maintenant les taux d'imposition identiques à ceux des années passées et ce, malgré la baisse des dotations de l'état aux collectivités.

Comme d'habitude dans ce bulletin, vous pourrez découvrir entre autres, les activités et évènements qui ont ponctué la vie de notre village en 2016. Vous trouverez également les renseignements administratifs qui nous sont souvent nécessaires en cours d'année. Je vous remercie de vous intéresser particulièrement à la page "Lois et règles de civisme », petits rappels des lois qui nous permettent de mieux vivre ensemble...

La responsabilité de notre conseil municipal est d'anticiper et de rassembler pour avancer collectivement vers un objectif : "Tailly, le village où il fait bon vivre"

Je vous présente à nouveau mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Votre maire

Paul Becker

Composition du Conseil Municipal

Maire Paul BECKER

1^{er} Adjoint Henri JORLAND

2^{ème} adjointe Guigone JOUFFROY

Tél Mairie : 09 61 61 27 24

Les Conseillers :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Franck BAUDINET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Eric SORDET, Romaric TAILLIART.

Commissions Municipales :

Le maire, Paul BECKER est Président de toutes les commissions.

Finances :

Natalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Henri JORLAND, Eric SORDET.

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière :

Franck BAUDINET, Henri JORLAND, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Romaric TAILLART

Vie Associative :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Romaric TAILLART.

Environnement, entretien du village et plans d'eau :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET
Guigone JOUFFROY

Communication, Site internet, Bulletin : Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE,
Henri JORLAND, Guigone JOUFFROY

Délégations et Représentations :

Délégué et Suppléant à la communauté d'Agglomération :
Paul BECKER, Henri JORLAND

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Eric SORDET

Syndicat d'Electricité du Sud Beaunois :

Henri JORLAND, (titulaire), Franck BAUDINET (Suppléant)

Conseil d'école :

Romarc TAILLIART, Eric SORDET

C.C.A.S : (dissous en 2015)

Marie Christine CAIRE, Elisabeth FLAJOLLET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE.

Syndicat de Rivières :

Paul BECKER, (titulaire) Guigone JOUFFROY (Suppléante)

Association Foncière : la commune est représentée par son maire

Résumé des Comptes-rendus du Conseil Municipal

SICECO

Modification des statuts destinés à élargir le champ de ses activités, en se dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et de permettre aux établissements publics intercommunaux à fiscalité propre de devenir membres du dit syndicat.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte les nouveaux statuts.

ALERTES CITOYENS

Le conseil municipal a donné son accord pour la mise en place d'un dispositif destiné à envoyer par SMS des alertes aux habitants.

LIAISONS PIETONNIERES TAILLY BLIGNY

Le projet est toujours en cours.

SECURITE DU VILLAGE

Réalisation d'un plateau ralentisseur, rue du Champs Guillaume ainsi que rue de la Boutière.
Ecluse au centre du village : Rabotage de la chaussée et réfection de l'enrobé en vue de la 2eme tranche en 2017.

VENTES

Les 2 derniers terrains de la zone artisanale ont été vendus.

ŒUVRES D'ART DE L'EGLISE

Les statues et le retable ont été déposés pour restauration au mois de Septembre et ont été reposés rénovés fin Décembre.

Travaux subventionnés pour 50% par la DRAC et 20% par le Conseil Départemental.

TRAVAUX

Enfouissement d'une partie du réseau électrique et téléphonique :

Début de la rue de la Boutière, début de la rue du Champ Guillaume, place du plomb, impasse du Château, début de la rue des Eaux, rue de l'Eglise.

Le plus gros du terrassement se termine début janvier, la fin des travaux est prévue début avril 2017.

VERGER DE SAUVEGARDE

Un verger a été planté sur la parcelle jouxtant le terrain de tennis, pour arborer utilement cette prairie délaissée.

L'implantation du verger a été subventionnée par le conseil Régional à hauteur de 80% :

- 30 Fruitiers dont cerisiers, pommiers, poiriers, cognassiers et pruniers.
- 12 Tilleuls
- 150 mètres de haie mellifère

Budget 2016

Dépenses de fonctionnement :	<u>486 125.00 €</u>	Recettes de fonctionnement :	<u>849 139.00 €</u>
Charges à caractères général	77 410.00 €	Produits des services	1 900.00 €
Charges de personnel	47 200.00 €	Impôts et taxes	149 086.00 €
Fonds de péréqu. Inter.	3 810.00 €	Dotation et participation	21 220.00 €
Autres charges gestion courant	181 100.00 €	Excédent antérieur reporté	676 933.00 €
Charges Exceptionnelles	1 550.00 €		
Charges financières	0,00 €		
Dotation aux amortissements	5 600,00 €		
Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	168 455.00 €		

Dépenses d'investissement :	<u>194 500.00 €</u>	Recettes d'investissement :	<u>194 500.00 €</u>
Subvention d'équipement	30 000.00 €	Amortissement	5 600.00 €
Immobilisations corporelles	131 500.00 €	Dotations Fonds divers	3 921.00 €
Immobilisations incorporelles	18 000.00 €	Subvention d'Investissement	8 000.00 €
Immobilisation en cours	15 000.00 €	Virement de la section Fonct	168 455.00 €
		Solde d'exécution invest	8 524.00 €

Lors de l'examen de ce budget, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et examiné la pertinence de sa décision, a décidé de maintenir les taux des taxes idem année précédente soit :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe Foncière	9.60 %
Taxe Foncière non Bâtie	35.50 %

<u>BUDGET ZONE ARTISANALE</u>	<u>C.C.A.S.</u>
Dépense de Fonctionnement	63 200.00 €
Charges à caractère général	62 463.00 €
Déficit de fonctionnement reporté	737.00 €
Recette de Fonctionnement	63 200.00 €
Produits et services	63 200.00 €
	Dissous par délibération en date du 10/12/2015

SECRETARIAT de MAIRIE : tél : 09.61.61.27.24

Adresse Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Site internet : <http://tailly21.fr>

La mairie est ouverte au public les lundis et Jeudis, de 18h30 à 19h30.

(Une sonnette, à l'entrée de la mairie, est à disposition des personnes qui auraient des difficultés à monter au 1^{er} étage en salle de mairie)

ECOLE de Tailly : Tél : 03.80.26.85.49 - Institutrice : Mme JUILLARD

Toute inscription d'un élève de primaire hors du RPI doit faire l'objet d'une demande auprès de Monsieur le Maire. La municipalité sera en droit de refacturer les frais de scolarité demandés par la commune d'accueil.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour le RPI :

Départs de Tailly : 8 h 25 - 13 h 25 pour EBATY (8 h 15 le mercredi)

8 h 50 - 13 h 50 pour CORCELLES (8 h 40 le mercredi)

Retours à Tailly : 12 h 05 - 16 h 25 venant de CORCELLES (11 h 35 le mercredi)

12 h 30 - 16 h 50 venant d'EBATY (12 h 00 le mercredi)

En direction des collèges et lycées de BEAUNE :

Départs de Tailly : 7 h 10 et 8 h 24 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

7 h 14 les mercredis

Retours à Tailly : 17 h 44 et 18 h 24 du lundi au vendredi

12 h 44 uniquement le mercredi

Comment savoir si le bus circule en cas d'intempéries ?

Téléphoner au service Transports de la Communauté d'Agglomération au 03 80 24 56 80

en précisant le numéro de circuit : S210 7 H 10 ou S210 17h44 et mercredi midi ou S221 8h24 et 18h24

EGLISE :

Notre commune fait partie du Secteur rural de l'ensemble Paroissial de BEAUNE, que vous pouvez contacter directement au 03.80.26.22.70.

L'abbé Oscar Ruiz est le prêtre référent pour le secteur de BLIGNY-LES-BEAUNE (Tél : 06.64.91.92.05)

Une permanence est assurée le jeudi à BLIGNY-LES-BEAUNE (hors vacances scolaires) 33 Route de Beaune.

Le calendrier des messes figure sur le journal « La Vie des Cinq Clochers » qui paraît en Juin et Décembre.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le CAMION-POUBELLE passe le LUNDI entre 4H et 14H. Une information relative au recyclage des emballages vous a été transmise. La bonne utilisation de la poubelle jaune doit être poursuivie.

La DECHETTERIE DE MEURSAULT reçoit :

Cartons, papiers, ferrailles, verres, gravats, végétaux, déchets divers non recyclables, huiles usagées, batteries, gratuitement pour les particuliers, et contre redevance pour les artisans, commerçants et industriels.

Les horaires de la déchetterie sont les suivants :

- Horaires d'été du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 19 h

Dimanche : 9h – 13 h.

- Horaires d'hiver du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 17 h

Dimanche : 9h – 13 h.

☞ Fermé le Mardi

NB : nous rappelons qu'il est formellement interdit de décharger tout gravats ou autre déchet sur le précédent site le long des étangs, route de Merceuil.

Rappel : la carte d'accès à la déchetterie sera obligatoire à partir de janvier 2017. Pensez à faire la demande à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud

CONTENEURS VERRES - JOURNAUX

Des conteneurs, situés sur le parking rue du Champ Guillaume, sont à la disposition de la population pour le dépôt des journaux, bouteilles. Merci de maintenir cet espace propre.

Marché ambulant



Heure de passage : 15H30 / 16H30

BUREAU DE POSTE :

Un bureau de poste est ouvert au centre de tri de Meursault ancien bâtiment du SERNAM en gare SNCF du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

PRET DE MATERIEL COMMUNAL :

Les tables et bancs de la Municipalité peuvent être prêtés (gratuitement) aux habitants. Ce prêt concerne un usage strictement personnel sur la Commune de Tailly. Les réservations et retraits doivent être effectués aux heures de permanence. Merci de veiller à rendre les tables et les bancs propres. Compte tenu de la fragilité des tentes, elles ne sont plus à louer.

A.D.M.R. :

Aide à domicile en milieu rural : soins à domicile, aide familiale, aide-ménagère, garde malade à domicile etc...

En cas de besoin, s'adresser à l'ADMR - Avenue de Corton, 21550 LADOIX SERRIGNY

Tél : 03.80.26.43.02

ECOUTE 21 :

Une ligne téléphonique pour rompre l'isolement.

Il s'agit d'un service d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes retraitées, handicapées ou leurs familles.

La ligne téléphonique 03.80.70.29.29 fonctionne de 11 à 19 heures 52 semaines par an.

ECOUTE 21 est un complément au système de téléalarme pour orienter les personnes isolées.

Ce service a été créé par la FEDOSAD avec l'ADMR et le soutien financier du Conseil Général.

TELESECURITE POUR PERSONNES AGEES VIVANT SEULES OU HANDICAPEES

La télé sécurité (appelée aussi téléalarme ou téléassistance) permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter immédiatement en cas de besoin une centrale d'écoute qui prévient les secours d'urgence si besoin.

Il existe plusieurs services de téléalarme en général avec abonnement :

- Présence Verte - M.S.A. (mutualité Sociale Agricole) à DIJON tél : 03.80.63.22.89
- Mutualité Française de Côte d'Or à DIJON service de Téléassistance : tél : 03.80.76.81.62
- FILIEN de l'ADMR (Association du service à domicile) à CHENOVE tél : 03.80.51.47.51
- AMIFIL (TELECOM) qui propose une formule un peu différente.

GARE DE MEURSAULT

De nombreux trains s'arrêtent et partent en gare de Meursault : pensez-y pour vos déplacements

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un **espace d'accueil, d'information et d'orientation** sur toutes les questions que vous vous posez en matière de rénovation énergétique.

Véritable porte d'entrée, il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux en vous offrant **un service d'information complet, de proximité, gratuit et indépendant** avec des conseils techniques et personnalisés.

Pourquoi se lancer dans des travaux de rénovation énergétique ?

Lors de l'achat d'une maison, d'un changement dans sa vie familiale ou tout simplement pour entretenir notre maison, la question d'entreprendre des travaux de rénovation se pose.

Ces travaux vont permettre de réduire considérablement sa facture d'énergie, d'avoir une maison plus confortable au quotidien et de valoriser son bien immobilier.

L'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil dans votre projet :

Se lancer dans un projet de rénovation n'est pas toujours aisé et demande de prendre du temps, de trouver les bons conseils pour investir dans des choix pertinents et s'orienter vers des entreprises qualifiées.

« Qui contacter ? » « Par où commencer ? » « Vais-je faire des bons choix ? » « Ai-je droit à des aides financières ? » sont souvent les premières questions que l'on se pose quand on se lance dans la rénovation. Noémie Gamba, l'animatrice en charge du Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est à votre écoute. Son rôle est de vous aider à avoir une vision globale de votre projet et de vous orienter vers le bon interlocuteur en restant à votre écoute tout au long du projet.

Profiter de l'Aide RÉNOV' pour réaliser des travaux performants !

Isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ... votre collectivité vous aide pour réaliser ces travaux à hauteur de **25 % du montant TTC des travaux avec un plafond de :**

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux, et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006 et ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). L'Aide RÉNO' est disponible jusqu'en octobre 2018 et est cumulable avec l'Éco-prêt à taux zéro et le Crédit d'Impôt Transition Énergétique.

Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois :

- ✓ par téléphone : le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ avec ou sans rendez-vous dans nos locaux : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

1 boulevard Foch à Beaune (Bâtiment Lorraine – 2^e étage)

03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Porté par le Pays Beaunois, le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un service mis en place en partenariat par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche. Il est financé par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne Franche-Comté et les collectivités.

La Mission locale : au service des jeunes, des entreprises et du territoire

UN ACTEUR DE PROXIMITE :

La Mission locale

- > Une association du service public de l'emploi
- > Accompagne près de 700 jeunes sur la Communauté d'agglomération de Beaune, Côte & Sud
- > Ouverte du lundi au vendredi à Beaune

AU SERVICE DES JEUNES :

La Mission Locale propose - gratuitement - à tout jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire un accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle.

- > Définition et conduite d'un projet professionnel
Trouver sa voie, faire des stages, rencontrer des professionnels, découvrir les métiers...
- > Accès à la formation
Entrer en formation, en apprentissage...
- > Appui à la recherche d'emploi :
Trouver des offres, faire un CV, écrire une lettre de motivation, se préparer à l'entretien
- > Accompagnement global
Etre aidé pour rechercher des solutions de mobilité, logement, pour financer un projet professionnel, pour s'informer sur la citoyenneté, la santé, pour rencontrer une psychologue...

AU SERVICE DES ENTREPRISES : prise d'offres, recherche de candidats, stages, conseils sur les emplois aidés, recrutement ...

MODE D'EMPLOI : prendre rendez-vous par téléphone, courriel ou en direct

Vos interlocutrices :



Evelyne Guedes Sandrine Guillot Barbara Clerc Isabelle Henra Cécile Parchap Martine Rouhette

📍 6 bis avenue Guigone de Salins – 21200 BEAUNE - 03 80 24 93 65
 lundi à jeudi 8h-12h / 13h30-17h30 et vendredi 8h-12h et 13h30-16h30



POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITE :

www.missionlocalebeaune.com



et



Un acteur de proximité au service des **J**eunes,
 des **E**ntreprises et du **T**erritoire

Baby-sitting à Tilly :

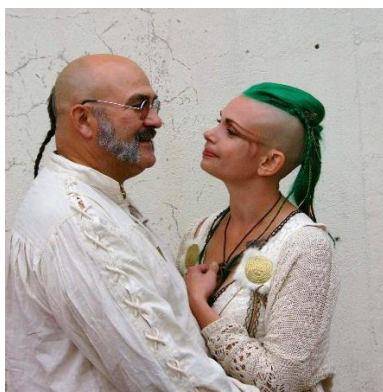
« Voir le site internet de la Mairie »

Babysitting

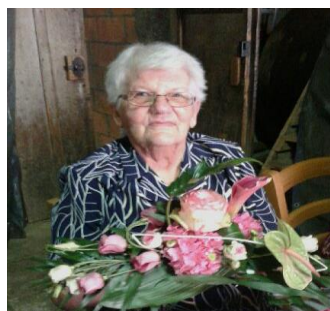


MARIAGES

Stéphanie DAVID et François Xavier GIRARDOT le 9 juillet 2016
Arabelle FAUCONNIER et Thierry RUDELLE le 17 septembre 2016



DECES



Marie Thérèse PONELLE nous a quittés le 6 Août 2016

NOUVEAUX HABITANTS

Vanessa BARON et Nicolas GOUSSEAU
Antoinette CASSANO et Alain EYMANN
Marie RAMDANI et Rémi MALLETON
Caroline BOUQUET et Dylan LEVEAU
Sophie MULLER et Johny MONTHELIE
Adeline LEBAS et Florent PATRIARCHE

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village

Petit annuaire des entreprises sises à Tailly

Société Bourguignonne de Pâtisserie

Siège social et usine à ROMANS SUR ISERE (26) viennoiserie crue et prête à cuire.

Usine Zone Artisanale TAILLY – 24 Rue du Champ Guillaume

Activité : Fabrication de produits surgelés (tropéziennes et mini gougères) 1000 tonnes par an.

Effectifs : 36

Benoît BELLANG

Siège social : 3 ter rue des Eaux TAILLY – 06 86 92 36 69

Activité : Courtier en vins

Effectif : 1

Domaine BERTHELEMOT Brigitte SCE

Siège social : 24, rue des Forges Meursault

Cuverie bâtiment technique Zone Artisanale TAILLY – 03 80 21 68 61 – www.domaineberthelemot.com

Effectif : 6

Domaine St FIACRE SCEA

Siège social : rue de l'église TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

DUPONT FAHN Raymond

Siège social : Rue des Eaux TAILLY – 06 14 38 53 21

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

SARL DE MEIX LETARD

Siege Social : 6 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Entrepôt : TAILLY

Activité : Prestations de services travaux viti-vinicole

Effectifs : 4

METIVIER Patrick

Activité : Cordonnier multi services ambulant sur les marchés de CHAGNY le jeudi et le Dimanche matin et devant la grande surface Intermarché à CHAGNY le Mercredi et le Vendredi matin.

06 19 36 80 80

SARL Joël MICHELIN

Siège social : 27 bis rue de la Gare MEURSAULT

Entrepôt matériel : Zone artisanale TAILLY

Activité : Entreprise de travaux viticoles et terrassement

Effectifs : 5

MIGNON Marc

Rue du champ Guillaume TAILLY – 06 20 44 33 67

Activité : Auto Entrepreneur en maçonnerie carrelage faïence

SARL PAPASODARO

Zone Artisanale TAILLY

Activité : Vente de fruits et légumes sur les marchés Beaune, Chagny Dijon Nuit st Georges Longvic

Effectifs : 4

SARL P.M.A Mécano Soudure

Siège Social : Zone Artisanale TAILLY – 03 80 26 89 99 – www.pma21.fr

Activité : Découpe laser tôlerie chaudronnerie thermo laquage

Effectifs : 15

SA ENTREPRISE Hubert ROUGEOT MEURSAULT

Siège Social : RD 23 Champs Lain TAILLY

Activité : Travaux Public

Effectif : 159

TOMARIE

LECOURBE Thomas

Domicile TAILLY au Château – 06 11 48 41 10

Activité : Traiteur

Effectif : 2

MIKETTE CREATIONS

Carole Meunier

Domicile : 9, Rue Robarde TAILLY

Activité : Confection sur mesure, couture et créations

Démarches administratives

Formalités et pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité*	Mairie du domicile (Attention : nouvelles dispositions à partir du 6 mars 2017...)	2 photos, livret de famille, extrait d'acte de naissance – Justificatif de domicile – ancienne carte
Passeport	Mairie de Beaune	2 photos, photocopie de la carte d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal de 88 € et ancien passeport
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 10 rue de Landreau 44079 NANTES cedex	Copie d'une pièce d'identité site internet : www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La pièce à légaliser doit être présentée par la personne habilitée à signer avec une pièce d'identité
Pour déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance (délai 3j)	Certificat d'accouchement Livret de famille ou pièces d'identité
Pour déclarer un décès	Mairie du lieu de décès Délai 24 heures	Certificat de décès Livret de famille
Extrait d'actes de naissance – mariage – décès	Mairie du lieu de naissance – mariage - décès	Noms prénoms Dates des événements
Mariage	Mairie, 2 mois avant la date prévue	Dossier en mairie
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Soit ancien livret, soit renseignements complets sur la famille

*Les cartes d'identités ont, à partir du 1er Janvier 2014, une durée de validité de 15 ans : Cet allongement de 5 ans concerne à la fois les nouvelles CNI délivrées à des personnes majeures à partir du 1er janvier 2014, et les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Rappel élections 2017 : Présidentielles : dimanche 23 avril et dimanche 07 mai 2017 – 8H00 à 19H00

Législatives : dimanche 11 juin et dimanche 18 juin 2017

Urbanisme

Petit récapitulatif des autorisations à demander en mairie en cas de projets de travaux ou de rénovation (voir site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>)

Certificat d'urbanisme d'information	Avant la réalisation d'un projet : Il renseigne sur : -les règles d'urbanisme applicables à votre terrain, -les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), -la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).
Certificat d'urbanisme opérationnel	Avant la réalisation d'un projet : En plus des informations données par le certificat d'information, il indique : -si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.
Déclaration préalable de travaux	-Travaux sur une petite surface : Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m ² et 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol. -Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner : Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, Le percement d'une nouvelle fenêtre, Ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
Permis de construire	-Travaux créant une nouvelle construction (à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m ² ou les abris de jardin de moins de 5 m ² , et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable). Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. -Travaux sur une construction existante : Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m ² . Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si : les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m ² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m ² . -Un permis est également exigé si les travaux : ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
Permis d'aménager	Un permis d'aménager est exigé pour : -la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m ²), -la réalisation de certaines opérations de lotissement.
Permis de démolir	Un permis de démolir est exigé lorsque la démolition d'une construction est envisagée

Les murs de clôtures doivent être enduits conformément à ce qu'il a été mentionné sur la demande de travaux ou le permis de construire.

Lois et règles de civisme

Un petit rappel des règles de bon voisinage et de civisme...

- Il n'est pas autorisé, et ce depuis plusieurs années, de faire des feux en plein air quel que soit la nature des matériaux (article 84 du règlement sanitaire).
- Nuisances sonores : Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc....) peuvent être effectués seulement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.
- Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 Août 2006). Les propriétaires d'animaux sont encouragés à prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage et veiller à éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive.
- Les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer dans le village ni laisser des déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.
La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (sous peine de 450€ d'amende).
- Les haies, arbustes et arbres en limite de propriété doivent être entretenus et ne pas excéder 2 mètres de haut ni déborder sur le domaine public.
- Les abords des containers à déchets doivent être laissés propres ; Il est fréquent de voir cet endroit transformé en déchetterie : cet agissement est digne de goujat et est passible d'amende
- Nous devons respecter les pelouses communales : Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.
- Suite à un chantier les rues et routes doivent être rendues propres

Le Maire
Paul Becker

Information générale

ZÉRO PHYTO 1^{er} janvier 2017

Notre commune, comme toutes les collectivités en France ne doit plus utiliser, à partir du 1^{er} janvier 2017 de produits phytosanitaires, pour l'entretien des espaces verts, bacs à fleurs, cimetières, trottoirs...

Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

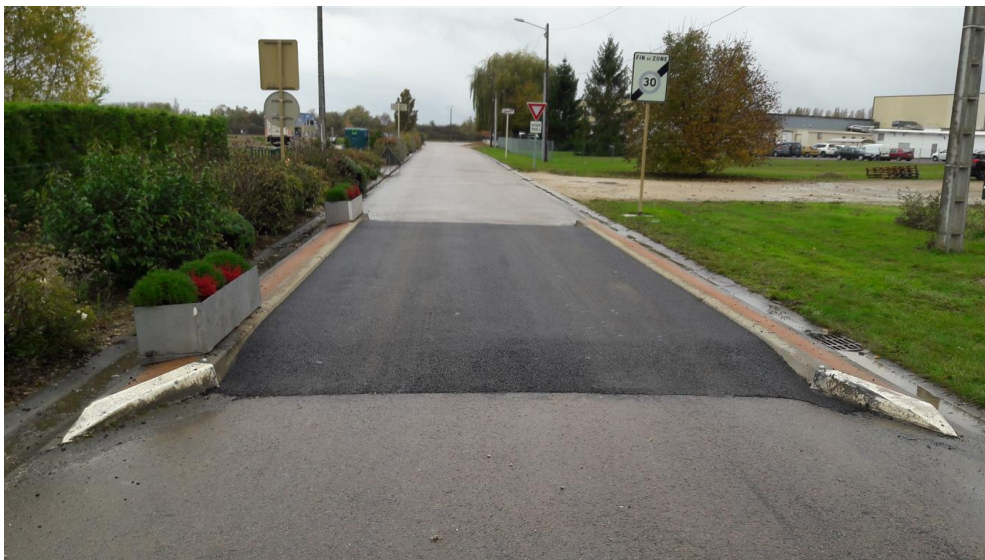
En remplacement des désherbants bien connus les employés communaux utiliseront d'autres moyens, tel que la binette et l'arrachage manuel, la tondeuse à gazon ou la débroussailleuse.

Afin de limiter les zones à désherber, certains trottoirs seront enherbés. Nous devons nous habituer à rencontrer dans notre village quelques herbes folles qui ne sont pas de la saleté, mais le signe d'une biodiversité végétale en bonne santé



Travaux

Amélioration de la sécurité routière dans notre village



Enfouissement des réseaux



Changement de la porte de la mairie



Réfection du mur du cimetière



Réfection du patrimoine de l'église



Création du verger de sauvegarde





2017.

Nous laissons la parole à Susie Morgenstern, auteur de littérature de jeunesse.

Extrait de lettre du Père Noël.

Mon travail est de faire plaisir et j'aime faire plaisir, mais à toi qui sais la vraie valeur des choses, j'aimerais donner de vrais cadeaux que voici en vrac :

- des étincelles d'étoiles dans un ciel qui a la varicelle ;
- un croissant de lune qui grandit, grandit, grandit ;
- un sourire qui allume ton visage quand tu rencontres un autre sourire ;
- des rires, fous ou pas, qui s'éclatent à tout moment ;
- une grande émotion en lisant un bon livre ;
- le clapotis des vagues de la mer calme et la vengeance d'une mer en colère dans un orage ;
- des chatouilles quand tu vois la photo de quelqu'un que tu aimes ;
- une main que tu as plaisir à serrer ;
- des doigts pour gratter une démangeaison ;
- un cahier qui t'aide à extraire des mots de ton cœur ;
- le chant des oiseaux voleurs qui te piquent toutes tes cerises ;
- des yeux qui s'ouvrent le matin et le savoir que tu es VIVANT et même si tu es brûlant de fièvre, de savoir que tu es sous la couette et qu'on s'occupe de toi ;

[...]

- une envie de continuer cette liste avec mille autres beaux moments de la vie.

Faites comme nous, n'hésitez pas !

Résumé du dernier conseil d'école de cette année 2016

1) REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ECOLE

Mme KOWALCZYK rappelle les modalités concernant les élections des parents d'élèves dans les RPI imposant l'organisation d'un scrutin à chaque école immatriculée.

Conformément à l'article D411-3 du code de l'Education, elle soumet au vote des membres titulaires siégeant à la réunion, la proposition que les 3 Conseils d'école soient réunis en un Conseil d'école unique pour la durée de l'année scolaire 2016-2017 : proposition adoptée à l'unanimité.

2) EFFECTIFS A LA RENTREE 2016

85 élèves à la rentrée, répartis de la façon suivante :

- CORCELLES :
 - classe de Mme JEANNET : 26 élèves
 - classe de Mme KOWALCZYK : 18 élèves
 - TAILLY :
 - classe de Mme JUILLARD : 17 élèves
 - EBATY :
 - classe de Mme LECUELLE : 24 élèves
- TPS : 4 P.S : 9 M.S : 13
• G.S : 7 C.P : 11
• C.E.1 : 7 C.E.2 : 10
• C.M.1 : 9 C.M.2 : 15

Commune de provenance	Nombre d'enfants	Nombre de famille
<i>Corcelles</i>	39	29
<i>Ebaty</i>	29	20
<i>Tailly</i>	8	5
<i>Extérieure au RPI</i>	9	6
Totaux	85	60

Mme KOWALCZYK signale qu'il faudra bientôt penser aux effectifs de l'année prochaine puisque les premières prévisions sont à faire pour mi- novembre.

3) REGLEMENT INTERIEUR DU R.P.I :

Comme chaque année, le règlement intérieur du R.P.I a été élaboré en conseil de maîtres d'après le règlement-type départemental. Mme KOWALCZYK lit ce règlement qui est ensuite approuvé par le Conseil d'école.

Concernant l'article 16, les « personnes contacts », seront cette année : - M. BECKER et M. JORLAND pour TAILLY

- M. ATHANASE et Mme. CLEMENT pour EBATY

Mme KOWALCZYK rappelle que ces personnes « contacts » sont indispensables en cas d'absence imprévue d'un enseignant, afin que la classe soit ouverte et les enfants surveillés en attendant l'arrivée d'un remplaçant.

4) PROJET D'ECOLE :

Mme KOWALCZYK fait la synthèse du projet d'école 2011-2015 dont le bilan est plutôt positif ; elle présente le nouveau projet d'école pour la période 2016-2019 :

- priorités : parcours citoyen et développement de l'ouverture sur le monde par le biais d'un parcours artistique ; elle énonce les objectifs puis les actions envisagées.

Ce projet est validé par le Conseil d'école.

5) SECURITE :

Les exercices de sécurité qui ont été effectués se sont bien déroulés et l'évacuation s'est réalisée rapidement dans chacune des 3 communes.

Concernant l'école de Corcelles :

- il faut revoir le système d'alerte, les sifflets n'étant pas entendus dans tous les locaux.
- Un détecteur de fumée a été posé dans l'escalier conduisant au 1^{er} étage.
- Pour l'alarme incendie il faut tester le système installé dans la classe au 1^{er} étage. Mr GAUTHIER passera le vérifier.

Les portes de l'école sont maintenant fermées à clé durant le temps de cantine-garderie également et il convient donc de sonner à la porte d'entrée pour pouvoir pénétrer dans les locaux.

6) Le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)

Mme KOWALCZYK indique que les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret seront numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique numérique » et qui concernera donc tous les élèves du cycle 2 au cycle 4.

Quand il sera effectif, une information écrite sera communiquée aux familles et une présentation aura lieu au cours d'une réunion.

7) LOCAUX SCOLAIRES :

CORCELLES : Les retouches de peinture de la classe du bas et la peinture du 2^{ème} couloir ont été effectuées pendant les grandes vacances.

Suite au problème d'odeurs signalé dans la classe au 1^{er} étage, M. GHISLAIN indique qu'une vidange de la fosse peut à nouveau être envisagée.

Mme KOWALCZYK indique qu'il y a à nouveau beaucoup de mouches. Peut-être faudra-t-il envisager de traiter une nouvelle fois.

Les porte-manteaux supplémentaires pour la classe de Mme JEANNET n'ont toujours pas été installés. L'autorisation d'utiliser les locaux scolaires (salle de motricité) par la troupe « Eclats de Rires » est reconduite.

TAILLY : Mme JUILLARD remercie la municipalité pour l'aménagement du local de stockage et pour les panneaux de liège. Elle aurait besoin qu'une étagère soit reclusée. EBATY : Mme LECUELLE signale que des ballons sont coincés dans le préau : M. ATHANASE se charge de les faire récupérer. Concernant l'informatique, du matériel pourrait être récupéré par les municipalités pour équiper les classes qui ne le sont pas encore. Les maires verront avec chaque enseignante leurs besoins et l'installation possible selon les locaux.

8) CANTINE- GARDERIE :

Des remarques et problèmes concernant la cantine sont soulevés par les parents d'élèves :

- manque de communication de la Communauté d'Agglomération envers les familles utilisatrices des services : en effet celles-ci n'ont, par exemple, pas été informées de la création d'un 2ème site de restauration scolaire et de la nouvelle organisation au sein du RPI : ce sont les maires qui ont dû faire une réunion la veille de la rentrée.
- manque de sécurisation de la cantine d'Ebaty : lieu très accessible, pas de cour fermée..., pas de téléphone...
- le refus d'inscription de certains enfants malgré la création du 2ème site.

Les maires répondent aux interrogations des parents en fonction des informations qu'ils possèdent et indiquent qu'ils feront remonter les remarques à la Com d'Agglo.

Des difficultés de retour au calme et de concentration en classe après ce temps de cantine (par rapport aux années précédentes) sont également évoqués.

9) TRANSPORT SCOLAIRE :

Suite à la nouvelle procédure mise en place, les cartes de transport ne sont pas encore toutes arrivées dans les écoles, certaines familles n'ayant pas encore réglé leur participation. Elles ont d'ailleurs reçu un courrier les informant qu'en cas de non-règlement une amende de 51€ pourrait être appliquée.

7) INFORMATIONS DIVERSES :

Mme KOWALCZYK donne les informations suivantes :

- Toutes les réunions de rentrée ont eu lieu dans chacune des classes.
- Le 07 décembre, les élèves assisteront à un spectacle, à l'occasion du Noël du RPI à la salle des fêtes de Corcelles. Cette année, ce sera la compagnie Cirko Senso et le spectacle s'intitulera : « Le petit envers du décor ». A l'issue de ce spectacle, les enfants interpréteront quelques chants et recevront les cadeaux collectifs, financés grâce au don de l'APE.
- Les prochains conseils d'école auront lieu : - le 16 février 2017 à Tailly
- le 15 juin 2017 à Corcelles-les-Arts

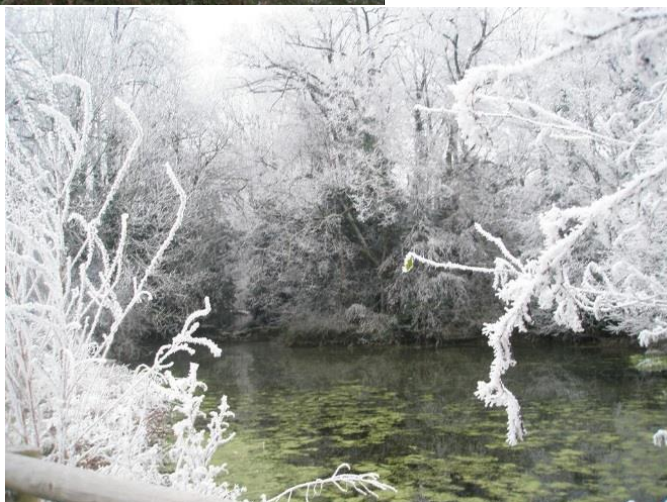
La secrétaire : S. JEANNET La présidente : J. KOWALCZYK

Venue du Père Noël à Taily

Le Père Noël a fait une belle arrivée en calèche cette année. Il est venu déposer les cadeaux aux enfants.



Une fois tous les cadeaux distribués les enfants ont pu faire des tours de calèches et se restaurer autour de nombreuses friandises, délicieux gâteaux et chocolat chaud. Un moment de convivialité comme on les aime !



En remerciant vivement John et Sylvain pour leur participation active à cet évènement.

Vie associative

*Notre village possède 2 associations, l'association **Saint Fiacre** et l'Association **Taillytienne de Loisirs** (A.T.L.) ; Ces deux associations ont besoin de "sang nouveau" pour les redynamiser et leur permettre de maintenir leurs objectifs !*

L'Association St FIACRE



L'Association **St FIACRE** est une société d'entraide, créée en 1997 à la suite de la dissolution du centre de première intervention de TAILLY. Cette société a pour but d'aider les personnes sinistrées, d'agir pour la vie sociale du village ou encore de seconder l'employé communal en nettoyant les égouts, le lavoir etc....

Entre autres, l'association Saint Fiacre assure l'installation de la structure bâchée communale pour les manifestations de la commune, mais ne le fait plus pour les particuliers.

Le Président, Michel Caire

Association Taillytienne de Loisirs :



En 2016 l'équipe ATL a continué ses activités telles que :

- . Le très dynamique groupe de Mosaïque avec sa très belle exposition finale les 25 et 26 juin.
- . Quelques marches se sont organisées autour d'Annie Olivain (en semaine et dimanche matin).
- . Le pique-nique du village a été annulé pour cause de mauvais temps.
- . Quelques soirées jeu en hiver.
- . Une course aux Œufs a été organisée le 11 avril pour la joie des petits et grands, suivie d'un goûter champêtre.

. Un vide maison a été organisé le 22 mai. Malgré le temps maussade, de nombreux visiteurs se sont pressés dans les cours des particuliers pour chiner. A cette occasion ils ont pu découvrir notre village.

. Des cours de couture sont organisés grâce à Mikette Créations.

. Des cours d'allemand sont dispensés le jeudi soir.

. L'ATL ne gère plus le cours de tennis. La municipalité réfléchit au devenir de celui-ci.

Vous pouvez également retrouver notre actualité sur le site www.tailly21.fr ou vous inscrire sur notre liste d'e-mails auprès de pascal.ambrosi@orange.fr

Le tarif adhérent est de 5 euros

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Pascal Ambrosi-15 rue de la Boutière

L'équipe ATL vous remercie de votre soutien et que 2017 vous apporte chaleur parmi les vôtres, positivisme et sérénité.

L'atelier mosaïque,

Pour tout renseignement : Sandrine Perrin 03 80 21 42 84

L'atelier mosaïque de l'ATL propose à ses participants de découvrir cette activité par une initiation aux techniques spécifiques de base (découverte des matériaux, coupe, pose, collage, ...) Ensuite, chacun peut cheminer à son rythme, guidé et conseillé dans la réalisation de projets personnels de toute sorte, en développant son côté artistique et créatif. Les cours ont lieu le mardi après-midi et le samedi matin, tous les 15 jours, dans la petite salle de la Mairie. Ils sont animés par Sandrine Perrin.

Des stages à thème de courte durée (1 ou 2 jours) sont également proposés régulièrement : découverte du verre, travail sur le relief, décorations de jardin, ...

Pour les enfants à partir de 5 ans, des mini-stages sont organisés pendant les vacances scolaires.

Les réalisations de l'année sont présentées lors d'une exposition en fin de saison (mai-juin) à Tailly.

Pour tous renseignements : 03 80 21 42 84



Des nouvelles de l'Association des Parents d'Elèves...

D'abord un bilan très positif que ce soit au niveau moral ou financier pour l'année scolaire 2015-2016 !

Vous avez été nombreux à vous régaler lors de la soirée bourguignonne d'Octobre. Les sapins proposés par l'APE ont été décorés par beaucoup d'enfants dans les maisons du RPI et au-delà. Les élèves ont été gâtés par le Père Noël de l'APE et les plus jeunes s'amuse comme des petits fous dans la petite maison de la cour de récréation. Ils ont fait des tours de calèche les yeux émerveillés, assis à côté du Père Noël en mangeant des papillotes !!!



Les brioches ont ensuite égayé nombre de petits déjeuners. Puis pour Carnaval, vêtus de leurs plus beaux costumes les enfants se sont régalés de gaufres après s'être fait maquiller et avoir bien joué avec leurs amis. Les élèves de CM1-CM2 d'Ebaty ont bien profité de leur classe découverte (au financement de laquelle l'APE participe).

Les feux de la Saint Jean ont enfin réuni grands et petits autour d'un superbe feu clôturant une bonne soirée entre repas partagé et défilé aux lampions.

L'année s'est terminée par le pot traditionnel à l'école nous permettant de vous souhaiter de bonnes vacances !

L'année 2016-2017 s'annonce également sous de bons auspices !

Elle a démarré par le renouvellement du bureau de l'association qui accueille une nouvelle équipe motivée, merci à toutes celles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour les enfants dans la joie et la bonne humeur pendant de si longues années !!!!

Puis le 15 octobre, la soirée bourguignonne a remporté un franc succès dans une ambiance chaleureuse.

A venir : -le carnaval le 11/03/2017

-la vente des brioches les 1 et 8/04/2017

-les feux de la Saint Jean le 24/06/2017

-le pot de fin d'année le 7/07/2017



Merci à tous pour votre implication et votre soutien ! N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre (ou plusieurs !) des manifestations, il n'est jamais trop tard !

Nous vous souhaitons une très bonne année 2017 !

La Galette des Sages





La Chasse aux Œufs



On prépare l'arrivée du printemps en fleurissant le village



Le 8 Mai 2016



Cérémonie du 11 Novembre 2016



Le 14 Juillet



La Saint-Fiacre



Le Repas des Sages,



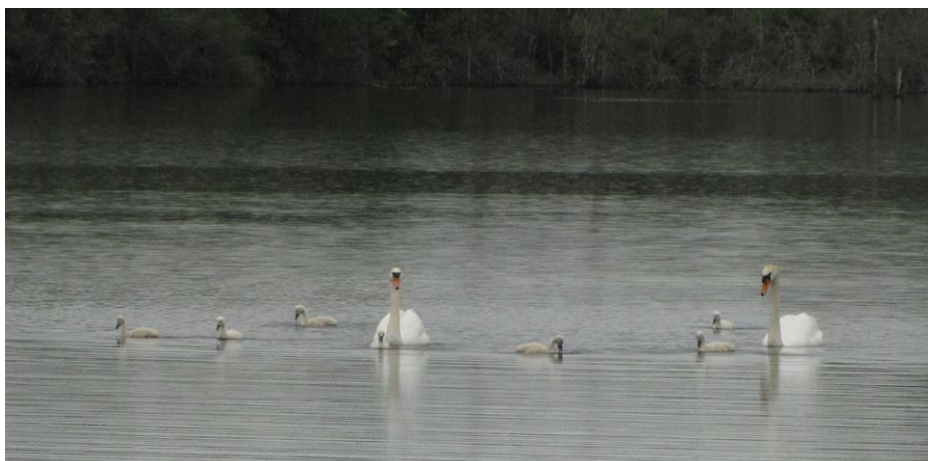
Inventaire de la biodiversité

LPO (Ligue de protection des oiseaux)

La commune de Tailly a participé, cette année, au projet d'inventaire de la biodiversité animale, répondant ainsi à la proposition de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Après la première réunion en avril, puis les observations publiques et le comptage de la faune sur la commune et aux Étangs-d'Or, l'inventaire a été présenté aux Taillytiens par Antoine Rougeron, chargé d'étude et éducateur à l'environnement à la LPO.

Avec la proximité des étangs qui accueillent des spécificités différentes, 170 espèces d'oiseaux ont été observées sur la commune, à lesquelles s'ajoutent mammifères, amphibiens et reptiles. Pour comparaison, le département de la Côte d'Or compte 323 espèces différentes. L'animateur s'est également attaché à présenter six espèces d'oiseaux menacées, comme le blongios nain, l'effraie des clochers et le butor étoilé, en rappelant que les Étangs-d'Or constituent un lieu de vie pour ces oiseaux, d'où l'importance de ne pas les déranger, surtout en période de ponte.

La présentation des résultats de l'inventaire naturaliste de la commune et la remise d'une plaquette a eu lieu mercredi 14 décembre









Ni babord ni tribord, votez pour le seul
qui a toujours donné sans jamais reprendre !

